

Collège Cinéma et Audiovisuel

Comédiens, comédiennes

- Être domicilié fiscalement en Occitanie ;
 - Être représenté en agence ;
- et/ou**
- Avoir obtenu 2 rôles en fiction longue sur des films produits (long métrage/unitaire Tv ou série) sur les 5 dernières années.

Techniciens et techniciennes

- Résidence fiscale en région ;
- 3 contrats rémunérés en fictions longues et documentaires au cours des deux dernières années.

Auteurs et autrices

- Être domicilié fiscalement en Occitanie ;
- Justifier d'une expérience professionnelle confirmée et active dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, au cours des 5 dernières années ;
- Avoir travaillé sur un film (ou plus) soutenu par la Région Occitanie.

Sociétés de production, prestataires, festivals, salles

- Être installé en Occitanie.